

Département  
de la Moselle  
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE

**COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS**

Extrait du procès-verbal des

**délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~  
Nombre de  
conseillers  
élus:  
11

**Séance du 11 avril 2016**

en fonctions:  
11

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:  
09

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint  
Mme KOP Cathy, M HENTZEN Didier, M ZINS Clément, M MANSION  
Yves, Mme SIMON Geneviève, M. DEMAY Pascal

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme SONTAG Fabienne, M. BECKER Gérard

Convocation du 4 avril 2016

**1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2016.

Les taux sont les suivants :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe d'habitation :       | 17,55 % |
| 2. Taxe foncière bâtie :     | 15,12 % |
| 3. Taxe foncière non bâtie : | 47,74 % |

**2. Budget Primitif « Général » exercice 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 468537.73 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 467735,86 €  
et s'équilibrent.

**3. Budget Primitif « EAU » exercice 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 97567.65 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 56755.72 €  
et s'équilibrent.

**4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2016 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 1270673,54 €  
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 561816,- €  
et s'équilibrent.

**5. Mise en non valeurs – Produits irrécouvrables**

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité la mise en non- valeur des produits suivants :  
Budget Principal : Mise en non -valeur d'une somme de 7026.16 correspondant aux loyers impayés  
Budget Eau : Mise en non -valeur d'une somme de 440,78 correspondant à des factures d'eau impayées  
Budget Assainissement : Mise en non- valeur d'une somme de 161,74 € correspondant à des factures  
d'assainissement impayées

**6. SIVU Fourrière du jolibois – adhésion commune de FAMECK**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de FAMECK au SIVU de la Fourrière  
du jolibois. Délibération votée à l'unanimité.

**7. Reconduction de la ligne de trésorerie**

Afin de pouvoir finaliser les travaux d'assainissement et les entrées de subvention pour cette opération, le  
Conseil Municipal charge le Maire de reconduire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire de  
Lorraine. Il autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux  
remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

**8. Vote de subvention**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 100,- e au profit de l'Association Française des sclérosés en  
plaques pour l'année 2016.

Pour copie conforme  
CONTZ-LES-BAINS, le 12 avril 2016  
Le Maire,  
Yves LICHT

